

## **DELIBERATION N° 4**

<p align="center"><b>Cahier d'acteur – projet de ligne nouvelle Paris Normandie à l'initiative de Dieppe Maritime, la Ville de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 35*

*Nombre de votants : 38*

#### **LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, M. LEGRAS Liliane, M. DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que l'arrivée de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie est affichée comme le sujet majeur du développement des régions normandes en lien avec l'Île de France. Elle impactera durablement le territoire de la Seine-Maritime et il convient pour notre collectivité de se positionner en amont de la réalisation de ce nouvel axe ferroviaire. La Ville de Dieppe a donc souhaité s'inscrire dans le débat public préalable à la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie par le biais d'un cahier d'acteur, contribution écrite rédigée par un acteur du débat.

Au vu de l'enjeu que représente cette ligne, Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe ont décidé de s'associer afin d'écrire un cahier d'acteur commun.

Le cahier d'acteur ci-présenté résulte donc d'une étroite collaboration entre Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe.

Il se découpe en deux axes :

**1- l'inscription du territoire dieppois dans les scénarios envisagés et la volonté de favoriser une desserte de qualité :** Il a été décidé de se positionner sur le scénario A qui a pour avantage de présenter un gain de temps plus important sans ignorer le poids démographique du département (gain de temps de 20 minutes pour Paris-Dieppe soit un trajet en 1h45). Toutefois, il est indispensable de prévoir une continuité ferroviaire entre Dieppe et la future gare rouennaise.

En parallèle, il faut prendre en compte le fait qu'une ligne nouvelle ne peut pas se substituer aux lignes classiques, il est donc nécessaire de remettre à niveau le réseau normand et notamment, en ce qui nous concerne, la ligne Dieppe-Rouen. L'électrification et le doublement de la ligne Dieppe-Rouen constituent des conditions pour améliorer la fiabilité et la régularité des circulations.

C'est également en améliorant la ligne Dieppe-Rouen que nous pourrions mettre à disposition des entreprises un réseau de fret ferroviaire de qualité.

**2- la valorisation des atouts du territoire dans une logique complémentaire au développement de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie :** Fort de son potentiel industriel, portuaire, de sa qualité de pôle énergétique, d'une offre touristique et culturelle riche et diversifiée, le bassin dieppois bénéficie d'atouts qui légitiment le rattachement correct au développement qu'amènera l'Axe Seine et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie. Ce territoire dynamique devra être conforté et devra bénéficier d'une desserte ferroviaire de qualité.

L'intérêt de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie est bien réel. De fait, Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe ont positionné la région dieppoise, via ce cahier d'acteur, comme une entité d'équilibre au Nord de la Seine-Maritime qui n'entend pas se faire oublier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance de la réalisation d'un cahier d'acteur sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie résultant d'une étroite collaboration entre Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe et la CCID.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ce cahier d'acteur.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--